

DEPARTEMENT VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT APT
DELIBERATION N°2025/017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
**425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES**

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

**DELIBERATION
AFFICHEE LE :**

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président
 Syndic titulaire : DEVINE Marc – BOURNE Véran - LIENS Charles
 Excusés : OLIVIER Denis – BOUCHET Jean-Claude
Syndic suppléant : CAPELLO Jean Pierre – PECOULT Rémi
 Excusée : PELISSIER Laurence

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq septembre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : INTEGRATION DE PARCELLES

=====

LE PRESIDENT EXPOSE : Le syndicat a reçu des demandes de raccordement sur la commune des Taillades. Les parcelle à intégrer dans le périmètre sont celles de :

Mr CHABAUD Aimon	AK 0028	1 314 m ²
Mr BLOT Ludovic	AD 0148	636 m ²
Mme ESCOFFIER Danielle	AD 0194	568 m ²

La surface totale intégrée soit 2 518 m² étant inférieure à 7% de la totale du périmètre (914 Ha), le syndicat est amené à se prononcer sur l'intégration de ces parcelles dans le périmètre de l'association.

OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT : la commission syndicale approuve l'intégration des parcelles désignées ci-dessus sur la commune des Taillades dans le périmètre de l'association et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
 Pour copie conforme.

Le syndic



Le Président

Mr HONORAT GUY



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF
 425, Chemin du Perusier
 84300 LES TAILLADES



Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 084-298401712-20250925-2025_017-DE